



VILLE DE BRY-SUR-MARNE  
*Moult viel que Paris*

***Implantation d'une nouvelle installation d'antennes relais au 8, rue Henri Cahn***

Le décret d'information n°2016-1211 du 9 septembre 2016 fixe les modalités d'information locale concernant les projets d'implantations ou de modifications d'installations d'antennes relais.

Veillez trouver ci-joint le dossier d'information relatif à l'implantation d'une nouvelle installation d'antennes relais sur la parcelle sise 8, rue Henri Cahn.

Ce document est également consultable à la mairie durant les horaires d'ouverture.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, faire vos observations par voie électronique à l'adresse suivante : [mairie@bry94.fr](mailto:mairie@bry94.fr) ou sur le registre de recueil d'observations disponible à l'accueil de la mairie pendant une durée de trois semaines soit jusqu'au 17 février 2025.

Ces observations seront transmises, le cas échéant, au Préfet du département.